

Réaccueils de 3 semaines durant l'été 2022 d'enfants russes et ukrainiens

Si vous ne souhaitez pas réaccueillir en 2022 : pour éviter des relances et des frais inutiles, veuillez nous renvoyer par courrier postal le bulletin ci-joint ou nous en informer par courriel

L'association « Les Enfants de Tchernobyl » a accueilli durant l'été 2019 en France, dans ses familles d'accueil bénévoles, presque 200 enfants ukrainiens et russes. L'intérêt pluriel de tels séjours n'est plus à démontrer, l'association a prouvé en particulier qu'ils conduisaient à une diminution significative de la charge corporelle en césium 137 de l'organisme des enfants contaminés. A cela s'additionnent les aspects d'échanges, de partages culturels et de découvertes réciproques.

Vous le savez, cet été 2021, comme déjà en 2020, c'est le Covid-19 qui est venu gâcher la fête. Pour la seconde fois en 28 années, l'association LES ENFANTS DE TCHERNOBYL n'accueille aucun enfant ni ukrainien ni russe en France en 2021 à cause de la pandémie de coronavirus. Une triste situation, après les accueils successifs de 4879 invités dans 57 groupes.

Vous le savez, si les conditions le permettent, si eux et leurs accueillants le souhaitent et le peuvent, tous nos invités ukrainiens et russes de l'été 2021 seront invités en juillet (Ukrainiens) et août (Russes) 2022.

Pour cette raison, nous vous proposons, si vous le souhaitez, de reconduire votre candidature au « Réaccueil » d'un enfant ukrainien ou russe à l'été 2022.

Pour nous permettre de solliciter rapidement les compagnies aériennes, nous devons disposer du nombre probable des passagers à transporter lors de chacun des deux voyages et cela **au plus tard le 18 décembre 2021. Nous ne pourrons malheureusement pas enregistrer de souhaits de réaccueils au-delà de cette date.**

Pour valider votre candidature, il convient de nous transmettre avant le 18.12.2021 :

- le bulletin intitulé « Bulletin de candidature définitive – réaccueils été 2022 d'enfants ukrainiens et russes » complété et signé
- un chèque de caution de 250 euros établi au nom de l'association « Les Enfants de Tchernobyl » qui ne sera pas encaissé, sauf désistement de votre part jugé injustifié par le Conseil d'administration
- un chèque de 40 € (80€ pour un couple si les deux souhaitent adhérer) au titre de l'adhésion 2022 qui sera encaissé en janvier 2022

Adresse d'expédition du bulletin accompagné des 2 chèques:

**Madame Catherine Albié
« Les Enfants de Tchernobyl »
14 rue des Dahlias 68740 ROGGENHOUSE**

Les bulletins réceptionnés à Roggenhouse après le 18 décembre 2021, envoyés par voie électronique ou sans chèque de caution ne seront pas pris en compte